

TRANSMIS LE 11/05/2026  
REÇU LE 11/05/2026  
AFFICHÉ LE 12/05/2026  
NOTIFIÉ LE 12/05/2026  
PUBLIÉ LE 12/05/2026  
EXÉCUTOIRE LE 12/05/2026

2026/ ...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -  
-----

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°23

**OBJET : SPORTS – ASSOCIATION ELITE VAL D'OISE HANDBALL – ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoints au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Mohamed BANNOU : Françoise GONZALEZ  
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE  
Sophie FERREIRA : Zurine LOPEZ BRASA  
Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO  
Rokhaya ESNAULT : Patrick HALABI  
Marc VASSEUR : Claire LE BERRE

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°23

**OBJET : SPORTS - ELITE VAL D'OISE HANDBALL - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.**

### Le Conseil municipal

**VU** les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, instaurant le principe du conventionnement,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 11 décembre 2025 accordant à l'association Elite Val d'Oise Handball une avance de subvention de 80 000 € (quatre-vingt mille euros),

**VU** le budget communal,

**CONSIDÉRANT** le projet développé par l'association Elite Val d'Oise Handball et son inscription dans la vie sportive et locale,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de fonctionnement émise par l'association en date du 14 novembre 2025, dans le cadre du budget de la Ville 2026,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention d'objectifs, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention,

**APRÈS** l'avis de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 14 avril 2026, et de la Commission Ressources et Développement en date du 16 avril 2026,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal**

**Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** d'approuver la convention de subventionnement entre la Ville et l'association Elite Val d'Oise Handball, annexée à la présente délibération.

**Article 2 : AUTORISE** M. le Maire à signer la convention précitée.

**Article 3 : APPROUVE** le versement du solde de la subvention, soit 110 000 € (cent dix mille euros), au titre de l'année 2026 sous réserve de la signature de la convention par les deux parties.



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service des Sports

Question n°23 du CM du 28/04/2026 - P 2/2

**Article 4 : PRÉCISE** que le montant total de la subvention au titre de l'année 2026 s'élève à 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros).

**Article 5 : DIT** que la dépense sera imputée au budget 2026 de la Ville.

**Article 6 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 7 : PRÉCISE** que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme  
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**À L'UNANIMITÉ des votants**

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Acte à classer**

DEL28042026Q23

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-05-11T07-18-42.00 ( MI269669381 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260428-DEL28042026Q23-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : SPORTS - ASSOCIATION ELITE VAL D'OISE HANDBALL - ATTRIBUTION  
ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION  
DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRÉPONDANTE.

Date de décision : 28/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations □)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23 - SPORT GS Sub EVO 2026.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

23 - pj Hand conv sub 2026.PDF Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/05/26 à 07:18

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 11/05/26 à 07:18

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 11/05/26 à 07:22